

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

POUDRE DE FLOCCULATION RSA-H

N° d'article

9202

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Substance pour le traitement de l'eau.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Hedson Technologies AB

Adresse

Hammarv. 4

SE - 232 37 Arlöv

Suède

Téléphone

+46 40 53 42 00

Courriel

info@hedson.se

1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 / +33 (0) 1 45 42 59 59

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Lésions oculaires graves, catégorie 1

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Déjà délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

Mentions de danger

H318

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

Informations complémentaires

Contient :

Aluminiumsulfat

Calciumoxid

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Déjà délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
Aluminiumsulfat	10043-01-3 233-135-0 - -	25 - <30%	Eye Dam. 1	H318 - -	-
Calciumoxid	1305-78-8 215-138-9 - -	5 - <10%	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3 - resp. tract irrit.	H315, H318, H335 - -	-

Produit à base de

Polymère , Sels de métaux.

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de risque d'inconscience, placer et transporter la victime en position latérale de sécurité. Consulter un médecin en cas de malaise.

Inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Changer tout vêtement souillé.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de 2023-10-06
données de sécurité:

Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une charge de poussière répétée et excessive peut provoquer une pneumoconiose.

Inhalation

Les poussières en grandes concentrations peuvent irriter l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de soufre .

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

Autres

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7
Délivré: 2023-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir le dos contre le vent. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éviter la formation de poussière. Ventiler la zone concernée. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Précautions de manipulation :

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible:

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7
Délivré: 2023-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

Hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients : Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

Protéger contre: Humidité.

Conseils pour le stockage en commun : Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
Calciumoxid	1305-78-8 215-138-9	- 1	- 4	INRS ED 6443	fraction alvéolaire	2019

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Aluminiumsulfat (10043-01-3/233-135-0)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	13,4 mg/m ³	Employés	Systémiques
Aluminiumsulfat (10043-01-3/233-135-0)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	3,3 mg/m ³	Consommateurs	Systémiques
Calciumoxid	DNEL	Chronique (long	1 mg/m ³	Employés	Locaux

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de 2023-10-06
données de sécurité:

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
(1305-78-8/215-138-9)		terme) Inhalation			
Calciumoxid (1305-78-8/215-138-9)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	4 mg/m ³	Employés	Locaux
Calciumoxid (1305-78-8/215-138-9)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1 mg/m ³	Consommateurs	Locaux
Calciumoxid (1305-78-8/215-138-9)	DNEL	Aiguë (court terme) Inhalation	4 mg/m ³	Consommateurs	Locaux

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
Calciumoxid (1305-78-8/215-138-9)	PNEC	Eau douce	0,37 mg/l
Calciumoxid (1305-78-8/215-138-9)	PNEC	Eau de mer	0,24 mg/l
Calciumoxid (1305-78-8/215-138-9)	PNEC	Station d'épuration	2,27 mg/l
Calciumoxid (1305-78-8/215-138-9)	PNEC	Sol	817,4 mg/kg poids sec du sol

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Symboles équipement de protection individuelle



Protection des yeux / du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7
Délivré: 2023-11-22
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Autres protections de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection respiratoire : Demi-masque (DIN EN 140).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Poudre

Couleur

gris

Odeur

sans odeur

Point de fusion / congélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité

Donnée non disponible

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Donnée non disponible

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Donnée non disponible

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

7 (at 20 °C)

Viscosité cinématique

Donnée non disponible

Solubilité

Donnée non disponible

Hydrosolubilité

faiblement soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur

Donnée non disponible

Densité et/ou densité relative

Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

Dangers d'explosion

Non considéré comme explosif.

Caractéristiques oxydantes

Non comburant (oxydant).

Propriétés des particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides. Alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre .

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
Aluminiumsulfat 10043-01-3 / 233-135-0	DL50	> 9000 mg/kg	par voie orale	Rat	Pharmacology and Tox

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de 2023-10-06
données de sécurité:

Toxicité par administration répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non applicable.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Aluminiumsulfat 10043-01-3 / 233-135-0	CL50	36,1 mg/L	96 heures	Gambusia affinis (Poisson moustique)	Stockmeier
Calciumoxid 1305-78-8 / 215-138-9	CL50	1070 mg/L	96 heures	Cyprinus carpio (Carpe)	-

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique difficilement soluble dans l'eau. Peut être en grande partie décanté mécaniquement dans les stations d'épuration.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	LogKow/LogPow
Aluminiumsulfat 10043-01-3 / 233-135-0	< 3

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

code de déchet	Description des déchets
16 03 04	déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de 2023-10-06
données de sécurité:

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non pertinent

14.4 Groupe d'emballage

Non pertinent

14.5 Dangers pour l'environnement

Non pertinent

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non pertinent

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

CLP - Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations) : 75

Réglementations nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 6443

Autres réglementations, limitations et législations

Classe risque aquatique (D): 1 Présente un faible danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

POUDRE DE FLOCCULATION RSA- H

Numéro de version: 7

Délivré: 2023-11-22

Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-10-06

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Modifications apportées conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II de REACH.

Abréviations

PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique.

vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif.

CLP: Classification, étiquetage et emballage

REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

CAS: Chemical Abstracts Service

DL50: Dose mortelle pour 50 % de la population test (dose mortelle moyenne).

CL50: Concentration mortelle pour 50 % d'une population d'essai.

Méthodes d'évaluation pour la classification

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul.

Signification des phrases

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2

STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires.